



DÉTAILS DU CONCOURS

DESCRIPTION DU PROJET

Le concours publicitaire « Soldes d'hiver » lancé le 9 janvier 2019, est administré par Le Centre Sherbrooke, 340, rue Belvédère, Sherbrooke et se termine le 20 janvier 2019 à 17h00.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toute personne résidant au Québec et ayant atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence en date de sa participation au concours. Pour les candidatures de 18 ans et moins, une autorisation parentale sera demandée lors de la réclamation du prix. Les propriétaires de commerce exploités dans le centre commercial Le Centre Sherbrooke ne peuvent pas participer. Par contre, leurs employés auront l'occasion d'y participer au même titre qu'un candidat de l'externe.

COMMENT PARTICIPER

Pour vous inscrire au concours, vous devez remplir le coupon de participation qui vous sera remis lors de vos achats dans les boutiques participantes du Centre Sherbrooke. Vous pourrez ensuite déposer le coupon dans la boîte de tirage située près du guichet automatique. Le tirage sera fait dans la semaine du 21 janvier 2019. Limite d'une participation par personne par commerce.

LISTE DE BOUTIQUES PARTICIPANTES

Ardene, Animalerie Pacha, Bell, Dollarama, Easy Home, Kleopatra, Le Château, Mazagan, Megavente, Pharmaprix, Rossy, Suzy Shier

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vous cédez aux organisateurs du concours, le droit de divulguer votre nom sur les réseaux sociaux du centre. Dans le cadre de votre participation au concours, vous n'agirez pas de manière à nuire, de quelque façon que ce soit, à la réputation des organisateurs du concours.

DESCRIPTION DES PRIX

Le gagnant remportera une paire de billet pour le spectacle de Jérémy Demay le 6 février 2019 à 20h00 au Centre culturel de l'Université de Sherbrooke.



CONDITIONS GÉNÉRALES

- Le prix doit être accepté tel que décerné et aucune substitution ni transfert ou revente ne seront permis. Le prix n'est pas monnayable.
- Les chances de remporter un prix sont relatives au nombre de candidatures qui seront reçues.
- En acceptant le prix, le gagnant dégage Le Centre Sherbrooke, ses compagnies affiliées et les commanditaires participants de toute responsabilité à l'égard de tout dommage, dépenses ou autres réclamations pouvant résulter de la remise du prix ou de son utilisation.
- En acceptant le prix, le gagnant accepte de voir son nom publié sur les réseaux sociaux du Centre Sherbrooke pour des fins publicitaires.
- Les bénéficiaires se dégagent de toutes responsabilités relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à toute transmission défectueuse, incomplète incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau, et qui peut limiter la possibilité ou empêcher toute personne de participer au concours. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou toute perte pouvant être causée, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par le téléchargement de toute page Internet, de tout logiciel ou de tout formulaire et par la transmission de toute information visant la participation au concours.
- Les bénéficiaires ne garantissent d'aucune façon que le site Internet soit accessible ou fonctionnel sans interruption pendant la durée du concours ou qu'il soit exempt de toute erreur.
- Les organisateurs du concours se réservent le droit, à leur entière discrétion, d'annuler, de terminer, de modifier ou de suspendre le présent concours en tout ou en partie dans l'éventualité où il se manifesterait un événement, une erreur ou toute intervention humaine pouvant corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement du concours tel que prévu dans le présent règlement.
- Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour les prix.
- Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront utilisés seulement par les organisateurs du concours.
- Les règlements de ce concours sont disponibles auprès de l'administration des Galeries Orford ainsi que sur le site Web : <http://www.lecentresherbrooke.com/>
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.